

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 025-3909/18/BM

■ Attribution d'une subvention au Pôle Eurobiomed - Approbation d'une convention d'objectifs

MET 18/6812/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Présentation du Pôle EUROBIOMED

Créé en 2009, le Pôle de compétitivité Eurobiomed est orienté vers le développement de la filière Santé dans le sud de la France. Il propose à cet effet aux chercheurs, industriels et cliniciens de la filière, les

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018

ressources et solutions nécessaires pour innover, trouver des financements et se développer, ce qui permet, in fine, d'améliorer la prise en charge et la vie des malades.

L'action du Pôle vise plus particulièrement la médecine personnalisée, les maladies chroniques, le vieillissement et les maladies rares. C'est le premier cluster à se positionner sur l'immunothérapie. Son action s'appuie sur plusieurs missions menées à l'échelle de la Région Sud et de l'Occitanie :

- animation du réseau,
- support aux projets de R&D,
- aide à la levée des fonds,
- soutien à la croissance des entreprises.

L'animation du réseau EUROBIOMED

Le Pôle regroupe à ce jour 269 adhérents dont 228 entreprises, principalement des PME/TPE. L'équipe du Pôle s'efforce de suivre au plus près la vie des membres, grâce à plus de 200 visites d'entreprises ou de laboratoires effectuées dans le courant de l'année.

En 2017, Eurobiomed a organisé 22 événements ayant réuni plus de 1.000 participants et abouti à de nouveaux partenariats. Pour 2018, le Pôle prévoit d'aller à la rencontre de tous les adhérents ayant une activité de R&D et d'adresser des informations personnalisées aux membres.

Plusieurs grands événements sont déjà programmés : Le Forum parlementaire de la Santé Connectée, RARE (Rencontre des Maladies rares, à Paris), un événement à monter avec le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales, l'Université d'été de la e-santé à Castres, le Congrès CEPS à Montpellier sur les interventions non médicamenteuses, l'AFSSI (Rencontres annuelles de la recherche préclinique à Marseille), l'AGEINGFIT à Nice (convention d'affaires dédiée à l'innovation dans la Silver Economie) ... Pour l'ensemble des événements, le Pôle souhaite renforcer le volet des rencontres d'affaires bilatérales.

L'action en faveur de la R&D

Sur les 111 projets étudiés par le Pôle Eurobiomed en 2017, 36 ont été labellisés et 12 financés, pour un budget total de R&D de plus de 71 M€. L'activité dédiée aux projets fait d'ailleurs l'objet d'un tableau de bord précis basé sur les indicateurs identifiés dans le contrat de performance. En 2017, le Pôle a lancé une nouvelle offre permettant de favoriser les financements FEDER.

En 2018, Eurobiomed poursuivra son action de détection et de stimulation de l'innovation et prendra les dispositions nécessaires pour augmenter les chances de succès des projets présentés. Les projets non retenus seront systématiquement réorientés, et le Conseil Stratégique des Projets devrait être associé davantage à l'amont du process. Outre le travail habituel sur les appels à projets à venir, un effort particulier sera réalisé sur l'émergence de projets structurants de type PSPC, programme financé par BPI France. Le Pôle prévoit également de collaborer plus étroitement avec les SATT.

Le soutien à la compétitivité des entreprises

Pour soutenir la croissance des entreprises, le Pôle a mis en place un important dispositif d'accompagnement personnalisé à toutes les étapes du développement de l'entreprise innovante.

Le programme « CellComp » comprend des accompagnements individuels ainsi que des ateliers de formation sur de nombreuses problématiques comme le développement stratégique, le business model, les ressources humaines, les partenariats, l'optimisation des produits, les enjeux réglementaires, le développements industriel et commercial, le financement de l'entreprise...

A ce titre, le Pôle anime aussi un comité d'investisseurs dédié aux biotechs. Quant à l'accélérateur GO4BIOBusiness, il est réservé à des pépites particulièrement prometteuses, soigneusement sélectionnées. Les trois entreprises accélérées durant la première phase en 2017 ont déjà créé 10 emplois et levé 7,5 M€. Un nouvel appel à candidatures vient d'être lancé.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018

En 2018, l'offre du Pôle en faveur de la compétitivité s'inscrit dans la continuité, avec un effort particulier pour améliorer sa lisibilité.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle EUROBIOMED, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 55.000 euros représentant 3.02 % pour un budget prévisionnel 2018 d'un montant de 1.818.645 €.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 48.000 € seront pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- 7.000 € seront pris en charge par le Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5218-1 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 juin 2018 ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Eurobiomed une subvention de 55.000 €. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 48.000 € par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- 7.000 € par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée avec le Pôle Eurobiomed.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget Principal Métropole Centralisé 2018 sur la ligne sous-politique B370 – Chapitre 65 – Nature 65748 - Fonction 61
- l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3A/61/65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART